

Folio nº			

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet		
	15.10.2024	24 A 337	2.2	15 OCTOBRE 2024		
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT					

SDC/HM/EA

<u>ARRÊTÉ</u>

OBJET

ARRETE PORTANT MISE A JOUR N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA FERTE MACE

Le Président de Flers Agglo,

VU les Statuts de Flers Agglo et notamment l'article 5.2 (sous article 5.2.2 : P.L.U., documents d'urbanisme),

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 153-60, R 153-18,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2024 instituant des servitudes d'utilité publique (SUP) prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de La Ferté Macé.

VU le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de La Ferté Macé approuvé en date du 18 octobre 2006, modifié (modification N° 2) par délibération N° 1117 du 11/04/2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte l'arrêté préfectoral susvisé et de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme par voie de mise à jour.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - MISE À JOUR

Le Plan Local d'Urbanisme de La Ferté Macé est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé au dossier du P.L.U. l'arrêté susvisé.

L'arrêté du 29 avril 2024 susvisé abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 22 mai 2016.

ARTICLE 2 - MISE À DISPOSITION

Le Plan Local d'Urbanisme de La Ferté Macé, mis à jour, est tenu à la disposition du public dans la marie de La Ferté Macé et au siège de Flers Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 – **AFFICHAGE**

Le présent arrêté sera affiché, au siège de Flers Agglo – 41 rue de la Boule, 61100 FLERS ainsi que dans la Mairie de La Ferté Macé, pendant un mois.

ARTICLE 4 – **PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié sur le géoportail de l'urbanisme.

ARTICLE 5 – **EXECUTION**

Le Directeur Général de Flers Agglo est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté est transmis en Préfecture.

Fait à FLERS, le 15 octobre 2024

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Diffusion: Préfecture

Géoportail National de l'urbanisme sc DAM

Mairie de La Ferté Macé

Flers Agglo (affichage sur place et site Internet)

SIG

SU Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20241015-24A337-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024 Publication: 15/10/2024